

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2023**

Le 12 juin 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON, Mme Angélique HUBAUD

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Yvan DERAMBURE qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT ;

Absents non excusés : Mme Véronique DETOUILLO, M. Thierry GOLLIOT, Mme Stéphanie DERIVIERE

M. Christophe DUCROCQ a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal.

Monsieur LELIEVRE conteste la rédaction de la délibération concernant son maintien au poste d'adjoint.

Monsieur LELIEVRE conteste également le fait qu'il y ait eu un vote pour désigner le président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Madame HUBAUD expose ses réserves quant au non-respect des consignes liées au pouvoir donné pour voter en son absence.

Arrivée de Madame ZOUINI 18h40.

Le procès- verbal du 20 mars 2023 est adopté (CONTRE 1 : P LELIEVRE)

M. LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décisions du Maire
- 2) Election d'un représentant titulaire et d'un suppléant auprès du SIVU
- 3) Projet d'aménagement d'une zone 30 devant la mairie : convention avec AMIENS METROPOLE pour le versement d'un fonds de concours
- 4) Taxe SECODE (sur le tonnage 2023)
- 5) URBANISME : convention financière avec AMIENS METROPOLE pour la prise en charge de la réalisation des conformités (permis de construire)
- 6) Décision modificative de crédit
- 7) Révision de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs
- 8) Informations diverses

1) Décisions du Maire

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de la dernière décision prise dans le cadre de ses délégations votées le 8 juin 2020 : demande de financement auprès de la CAF

Opération	Montant HT	Subvention attendue
Acquisition de petit mobilier pour l'ALSH	3 896.64	2 337.98

Madame ZOUINI explique aux membres du conseil que la décision de la CAF concernant cette demande sera connue dans une quinzaine de jours. Elle ajoute que le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) de l'accueil de loisirs permet d'obtenir un financement à hauteur de 60% (30% sans la rédaction préalable de celui-ci par Madame ZOUINI). Ce renouvellement est en cours de validation par les services de la CAF pour la période 2023-2027.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée d'une demande de subvention en cours dans le cadre de l'opération ALVEOLE concernant l'acquisition d'un abri à vélo. Cette demande déposée début 2022 a déjà fait l'objet d'une validation, mais il y aurait possibilité d'obtenir une dotation supplémentaire.

2) Election d'un représentant titulaire et d'un suppléant auprès du SIVU

Suite à la démission de Monsieur de COLNET, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant auprès du SIVU. Monsieur DUBAN, étant déjà suppléant se propose de remplacer Monsieur de COLNET.

Monsieur LEPOETRE demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur DUCROCQ propose sa candidature au poste de représentant suppléant.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le vote est à main levée,

POUR : 10

ABSTENTION 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte la candidature de Monsieur Jean-Luc DUBAN au poste de délégué titulaire et celle de Monsieur Christophe DUCROCQ au poste de suppléant.

3) Projet d'aménagement d'une zone 30 devant la mairie : convention avec AMIENS METROPOLE pour le versement d'un fonds de concours

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de voter le principe de versement d'un fonds de concours à AMIENS METROPOLE à hauteur de 30% des travaux pour la réfection de la zone 30 devant la mairie (coussins berlinois et création d'une place de stationnement).

Le montant de l'opération est estimé à 39 000 € TTC (participation de la commune=9 750 € HT).

Il précise que cette réfection se fera dans la foulée d'un retraitement complet de la couche de surface de toute la rue de la chaussée par les services du Département.

Une déviation sera mise en place.

Madame HUBAUD suggère la création d'un passage piéton pour la traversée entre la maison médicale et la future pharmacie.

Monsieur DUBAN s'interroge sur le devenir des rambardes de protection devant la mairie et la salle des fêtes.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

POUR : 9

ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

CONTRE : 1 (A HUBAUD)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative aux travaux d'aménagement de la zone 30 avec coussins berlinois devant la mairie et une place de stationnement rue de la chaussée.

4) Taxe SECODE (sur le tonnage 2023)

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il s'agit de voter le renouvellement de la taxe sur le tonnage enfoui par la SECODE (1.50 € la tonne) qui sera perçue en 2024 et ajoute que son montant est réparti entre Boves et Sains selon le nombre d'habitants. Il précise les clés de répartition : 72.18% pour Boves (3 236 Hab) et 27.92% pour Sains (1 247 Hab). Le tonnage réceptionné en 2022 s'élève à 192 000 Tonnes.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

POUR : 10

ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

L'assemblée accepte le renouvellement de la taxe en 2024 sur le tonnage réceptionné en 2023.

5) URBANISME : convention financière avec AMIENS METROPOLE pour la prise en charge de la réalisation des conformités (permis de construire)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'AMIENS METROPOLE propose aux communes une prestation complémentaire à l'instruction des documents d'urbanisme : la gestion des conformités après le dépôt des déclarations d'achèvement et de conformités des travaux et la gestion du contentieux pénal qui peut en découler. Le coût estimé à la charge d'AMIENS METROPOLE est de 45 000 € répartis sur les communes intéressées soit 3 545.86 Euros pour SAINS.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

POUR : 9

ABSTENTION : 2 (P LELIEVRE, A HUBAUD)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec AMIENS METROPOLE pour la vérification de la conformité des travaux lors du dépôt des déclarations attestant l'achèvement et leur conformité ainsi que la gestion du contentieux pénal qui peut s'en suivre.

6) Décision modificative de crédit

Monsieur LEPOETRE expose à l'assemblée que le comptable avait fait une erreur d'interprétation sur le type de dépense concernant la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale. Celle-ci relève de la section de fonctionnement et non de l'investissement.

Des écritures de régularisation doivent être passées tant en dépenses qu'en recettes pour basculer de l'investissement en fonctionnement.

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
1328 autres (annulation subvention OFB encaissée en 2022)	23 000	021 Virement de la section de fonctionnement	-78
2088-998 Autres ATLAS DE LA BIODIVERSITE	-23 078		
TOTAL	-78		-78

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
617 Etudes et recherches	23 078	7478 Participations (subvention OFB)	23 000
023 Virement à la section d'investissement	-78		
TOTAL	23 000		23 000

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9
ABSTENTION : 2 (P LELIEVRE, A HUBAUD)

Le Conseil municipal vote la décision modificative de crédit ci-dessus.

7) Révision de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs

Point reporté car tous les éléments nécessaires préalables au vote n'ont pas été transmis.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Recours contre la préemption sur les parcelles de Monsieur LIGNIERE abandonné par l'acheteur. Le tribunal devrait envoyer prochainement son rapport.
- Les 10 demandes de subventions au titre de la DETR formulées fin 2022 sont

toujours en attente de réponse.

Madame DEFERT fait un point sur les différentes festivités programmées en juin.

Monsieur DUBAN évoque le sujet de la circulation importante et inadaptée de voitures rue Claude Monet aux heures d'entrée/sortie de l'école. Monsieur LEPOETRE répond que plusieurs pistes sont envisagées : la pose d'un panneau de type « circulation interdite à tout véhicule sauf riverains et secours » et une communication aux parents à la rentrée.

Madame HUBAUD informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place une action de sécurité routière « PIETON AVERTI-CONDUCTEUR REponsable » pour les enfants de l'école, sous décision de la direction de l'école.

Madame MULTON se fait la porte-parole d'habitants qui trouvent le village sale. Elle souligne la difficulté de faire évoluer les mentalités au sujet de la biodiversité.

Fin de séance à 20h15.